



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) **Brailly :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNENT (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

**Etaient absents :** **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazzar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. Claude PREIONI

#### Procurations de vote :

**Mandants :** JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL; B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

**Mandataires :** J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

**Délibération n°2012/001853**

**Rapport n°8.1 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes »**

## Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes »

**Rapporteur :** Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

**Commission :** Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Coopérations »	Montant prévu BP 2012 : 30 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 4 000 €

### Résumé :

Dans le cadre de la coopération entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds (Suisse), il est proposé de renouveler le partenariat initié en 2011 pour optimiser la diffusion de la Carte Avantages Jeunes (édition « Besançon Haut-Doubs ») vers la Suisse. En s'appuyant sur un dispositif existant, l'objectif est de développer les échanges entre les jeunes des territoires concernés, par delà la frontière. Une convention tripartite prévoit les modalités de ce partenariat : le Grand Besançon verse au CRIJ une compensation de 4 000 € pour les frais occasionnés ; la Ville de La Chaux-de-Fonds prend à sa charge les gratuités offertes par ses structures culturelles et de loisirs et l'achat de 300 cartes diffusées par ses services.

Le Grand Besançon développe depuis 2010 des coopérations avec le Canton de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les élus se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont défini des projets de partenariat dans des domaines très variés : transport, économie, tourisme...

Parmi les coopérations prévues, il a été décidé de renforcer les échanges dans le domaine de la culture, des loisirs et de la jeunesse, ce qui est porteur d'échanges plus forts entre les territoires du Canton de Neuchâtel, du Grand Besançon et de Franche-Comté. Le choix a été fait de s'appuyer sur l'existant en élargissant l'édition « Besançon Haut-Doubs » de la Carte Avantages Jeunes au territoire de La Chaux-de-Fonds en Suisse.

La première édition de cette action pilote a rencontré un bon écho du côté des partenaires et usagers suisses de La Chaux-de-Fonds qui ont donc décidé d'augmenter à la fois le nombre de prestations offertes aux détenteurs de la Carte Avantages Jeunes et le nombre de cartes achetées au promoteur du dispositif (CRIJ).

Ce travail est mené avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) qui coordonne l'élaboration et la gestion de la Carte Avantages Jeunes. Ce partenariat franco-suisse entraîne pour le CRIJ un surcoût. Il est proposé que la CAGB participe à sa prise en charge à hauteur de 4 000 € dans la mesure où il est lié à sa politique de développement des coopérations avec la Suisse. La Ville de La Chaux-de-Fonds finance l'achat de 300 cartes à diffuser par ses structures locales de jeunesse. Ses services culturels et de loisirs sont par ailleurs mis à contribution pour proposer des réductions et gratuités pour la mise en œuvre du dispositif.

Une convention tripartite a été établie pour fixer les modalités de cette coopération entre La Chaux-de-Fonds, la CAGB et le CRIJ. La convention est jointe en annexe au présent rapport.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la convention tripartite attribuant 4 000 € au CRIJ de Franche-Comté, dans le cadre du renouvellement du partenariat « Carte Avantages Jeunes »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président

**Rapport adopté à l'unanimité :**

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 5 OCT. 2012



## Convention de partenariat 2012 / 2013

### Entre :

**La Ville de La Chaux-de-Fonds**, Rue de la Serre 12, CH-2300 La Chaux-de-Fonds, représentée par Laurent KURTH, Conseiller communal en charge des affaires extérieures, de l'économie et de l'urbanisme (désigné ci-après par « La Ville de La Chaux-de-Fonds »),

### Et :

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**, 4 rue Gabriel Plançon - 25 043 Besançon Cedex, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président (désigné ci-après par « la CAGB ») dûment habilité à signer par délibération en date du 27 septembre 2012,

**Le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté**, 27 rue de la République - 25 000 Besançon, représenté par Monsieur Abdel GHEZALI, Président (désigné ci-après par « le CRIJ »)

### Il a été exposé et convenu ce qui suit :

#### Préambule :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de la Chaux-de-Fonds travaillent depuis 2010 à des projets de coopération dans les différents domaines relevant des enjeux de leurs territoires. L'offre en matière de loisirs et de culture et les politiques de la jeunesse sont au cœur de ces problématiques. Il a donc été défini une action pilote visant à renforcer les échanges entre ces deux territoires.

#### Article 1 - Le pack Avantages Jeunes

**Le dispositif « pack Avantages Jeunes » est une action du CRIJ et du réseau Information Jeunesse. Diffusé en Franche-Comté, il est destiné à tout jeune âgé de moins de 30 ans sur présentation d'un justificatif.**

Le dispositif « pack Avantages Jeunes » permet aux jeunes d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs et de la vie pratique en Franche-Comté. Le dispositif participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant leur accès et en cherchant à les rendre habituelles.

#### Article 2 - Les engagements réciproques

##### Le CRIJ de Franche-Comté s'engage à :

- publier les avantages proposés par les structures partenaires de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le livret 2012-2013 de l'édition de Besançon Haut-Doubs en 57 000 exemplaires avec les visuels correspondants et sur [www.jeunes-fc.com](http://www.jeunes-fc.com). Au dos de chaque coupon la mention suivante sera insérée : **"Une coopération franco-suisse entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds"**,
- créer un lien vers le site Internet de chaque structure culturelle et de loisirs,
- effectuer une campagne de communication régionale sur le dispositif « pack Avantages Jeunes » et relayer le partenariat par différents moyens de communication,
- fournir gratuitement les supports de communication (affiches, flyers, autocollants...).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4/5

**La Ville de La Chaux-de-Fonds s'engage à :**

- offrir une entrée gratuite dans les structures culturelles et de loisirs suivantes sur remise du coupon et présentation de la Carte Avantages Jeunes : Musée des Beaux-arts, Musée International d'Horlogerie, Musée d'Histoire Naturelle, Musée paysan et Artisanal, BikiniTest (réservation obligatoire et sous réserve des places disponibles), Théâtre ABC, Visite de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Piscine des Mélézes, Piscine des Arêtes, Patinoire des Mélézes (hors location de patins, entrée et mise à disposition gratuite des patins le 27 octobre lors de la fête de la Glace), Accroland, skate park. La gratuité ne sera accordée que sur remise du coupon et présentation de la Carte Avantages Jeunes,
- offrir CHF5.- de réduction sur l'entrée à Ludesco du 15 au 17 mars 2013,
- acheter 300 cartes Avantages Jeunes au CRIJ de Franche-Comté au tarif de 7 euros. Ces cartes seront diffusées dans des structures accueillant des jeunes en dehors du cadre scolaire,
- la Ville s'engage à maintenir les avantages consentis durant la période suivante : du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013,
- en cas de cessation de l'activité ou de la prestation au cours de la saison, la Ville s'engage à en avertir le CRIJ de Franche-Comté dans les meilleurs délais.

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à :**

- verser un montant de 4 000 € au CRIJ de Franche-Comté en compensation des frais de publication générés par le partenariat franco-suisse,
- communiquer sur le partenariat entre le CRIJ et La Chaux-de-Fonds par des outils de communication adaptés (*Grand Besançon Magazine* par exemple).

Les trois partenaires pourront envisager l'organisation d'un événement permettant l'accès aux offres culturelles et de loisirs dans un cadre transfrontalier.

**Article 3 - Durée de l'engagement**

Sauf accord des parties et en cas de force majeure, la présente convention couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013.

Fait en cinq exemplaires, le .....

Le Président du CRIJ,

Abdel GHEZALI

Le Président du  
Conseil Communal de la Ville  
de La Chaux-de-Fonds,

Laurent KURTH

Le Président du  
Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET